



## COMMUNE DE MÉZIÈRES SUR COUESNON

### PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MARS 2023

---

✓ Date de convocation :	15 mars 2023
✓ Nombre de conseillers en exercice :	17
✓ Nombre de conseillers présents :	12
✓ Nombre de conseillers absents excusés :	5
✓ Procurations :	4
✓ Publication/affichage de la liste :	30 mars 2023
✓ Publication/affichage du procès-verbal :	24 avril 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-trois mars à vingt heures, le conseil municipal légalement convoqué par Mr BARBETTE Olivier, Maire, s'est réunie à la mairie, en séance publique.

#### **Nombre de conseillers municipaux en exercice : 17**

**12 présents :** BARBETTE Olivier (Maire), MARCHAND Sébastien, HALLOUX Christophe, DUPETITPRÉ Patricia, BADIER David (adjoints), VANNIER Yvonne, JOULAUD Hélène, COSNIER Jean-Yves, GODARD Pierre, COURTOIS Karine, BODIN Aurélie, BAGUET Sébastien

#### **5 absents excusés :**

CHYRA Sarah, FÉON Joël, ROMMEIS Marie-Cécile, TURNI Rozenn, BEAUVISAGE Florent

#### **4 procurations :**

CHYRA Sarah a donné procuration à DUPETITPRÉ Patricia

FÉON Joël a donné procuration à BAGUET Sébastien

ROMMEIS Marie-Cécile a donné procuration à BADIER David

BEAUVISAGE Florent a donné procuration à HALLOUX Christophe

Monsieur le Maire précise que le quorum est atteint.

**Nomination d'un secrétaire de séance :** Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du CGCT, il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance. **Mr BAGUET Sébastien est désigné secrétaire de séance.**

## ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE

---

### Approbation du procès-verbal de la séance du 8 février 2023

#### Finances :

- Approbation du compte de gestion 2022 « commune »
- Approbation du compte administratif 2022 « commune »
- Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022 sur le budget commune 2023
- Vote des taux d'imposition communaux 2023
- Dépenses d'investissement 2023
- Vote du budget primitif commune 2023
- Vote des subventions aux associations 2023 + avance subvention OGEC
- Versement d'une aide financière pour le prochain comice

#### Voirie :

- Travaux de fauchage et de débroussaillage sur la commune

#### Décisions

#### Informations

---

### DEL 14-2023 : APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 FÉVRIER 2023 Nomenclature : 5.2

Le procès-verbal de la séance du 8 février 2023 n'appelle aucune observation.

✓ **APPROUVÉ à l'unanimité des membres présents.**

#### ✓ **VOTE (à main levée)**

En exercice	17	<b>POUR</b>	<b>16</b>
Présents	12	<b>CONTRE</b>	<b>0</b>
Procurations	4	<b>ABSTENTION</b>	<b>0</b>
Pris part au vote	16	<b>TOTAL</b>	<b>16</b>

**DEL 15-2023 : FINANCES – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION « COMMUNE » - EXERCICE 2022**

Nomenclature : 7.1

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1°/ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°/ Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,**

- **DÉCLARE** que le compte de gestion du budget de la commune, dressé pour l'exercice 2022 par le comptable public du Service de Gestion Comptable de Fougères, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

- **APPROUVE** le compte de gestion 2022 de la commune ;

- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour signer le compte de gestion du budget communal pour l'exercice 2022

**✓ VOTE (à main levée)**

En exercice	17	<b>POUR</b>	<b>16</b>
Présents	12	<b>CONTRE</b>	<b>0</b>
Procurations	4	<b>ABSTENTION</b>	<b>0</b>
Pris part au vote	16	<b>TOTAL</b>	<b>16</b>

**DEL 16-2023 : FINANCES – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF « COMMUNE » - EXERCICE 2022**

Nomenclature : 7.1

Monsieur le Maire se retire de la salle de réunion.

Mr MARCHAND Sébastien prend la présidence et présente le compte administratif 2022 de la commune.

Résultats de l'exercice 2022			Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2021	Part affectée A l'invest. Exercice 2022	Résultat de clôture de l'exercice 2022
Fonctionnement	Dépenses	1 111 151.34			
	Recettes	1 424 076.62			
	Excédent	+ 312 925.28			
Investissement	Dépenses	335 589.01			
	Recettes	413 025.99			
	Excédent	+ 77 436.98			
Soit un excédent global des deux sections de					+ 838 294.78

**Après avoir eu lecture des dépenses, des recettes et des résultats budgétaires, et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,**

- **APPROUVE** le compte administratif de la commune pour l'exercice 2022.

**✓ VOTE (à main levée)**

En exercice	17	<b>POUR</b>	<b>15</b>
Présents	12	<b>CONTRE</b>	<b>0</b>
Procurations	4	<b>ABSTENTION</b>	<b>0</b>
Pris part au vote	15	<b>TOTAL</b>	<b>15</b>

*Mr BARBETTE Olivier, Maire n'a pas pris part au vote du compte administratif 2022 de la commune.*

**DEL 17-2023 : FINANCES - AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2022 SUR LE BUDGET COMMUNE 2023**

Nomenclature : 7.1

Monsieur le Maire précise à l'assemblée qu'après l'approbation du compte administratif 2022 du budget communal, il convient de procéder à l'affectation du résultat de fonctionnement.

Il rappelle que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement).

Considérant que le compte administratif de la commune de l'exercice 2022 dégage au 31/12/22 :

- un résultat de clôture en fonctionnement de : + 462 925.28 €
- un résultat de clôture en investissement de : + 375 369.50 €

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, DÉCIDE d'affecter l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2022 au budget primitif 2023 de la façon suivante :**

- au compte 002 de la section de fonctionnement, en recettes, la somme de : 100 000 € ;
- au compte 1068 de la section d'investissement, en recettes, la somme de : 362 925.28 € ;
- de reporter au compte 001 de la section d'investissement, en recettes, l'excédent soit la somme de 375 369.50 €.

**✓ VOTE (à main levée)**

En exercice	17	<b>POUR</b>	<b>16</b>
Présents	12	<b>CONTRE</b>	<b>0</b>
Procurations	4	<b>ABSTENTION</b>	<b>0</b>
Pris part au vote	16	<b>TOTAL</b>	<b>16</b>

**DEL 18-2023 : FINANCES - VOTE DES TAUX DES IMPÔTS DIRECTS LOCAUX - ANNÉE 2023**  
Nomenclature : 7.2

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

La commission des finances réunie le 6 mars 2023 a proposé de maintenir les taux d'imposition de 2022 pour l'année 2023.

Les taux proposés sont donc les suivants :

	<b>Taux 2022</b>	<b>Taux 2023</b>
Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB)	37.83 %	<b>37.83 %</b>
Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB)	42.65 %	<b>42.65 %</b>
Taxe d'habitation (TH)	16.89 % <i>(taux figé)</i>	<b>16.89 %</b>

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **DÉCIDE** de ne pas augmenter les taux d'imposition pour l'année 2023 à savoir :

- \* Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 37.83 %
- \* Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 42.65 %
- \* Taxe d'habitation (TH) : 16.89 %

- **CHARGE** Monsieur le Maire :

- \* de notifier cette décision aux services préfectoraux
- \* de transmettre l'état 1259 complété aux services préfectoraux, accompagné d'une copie de la présente décision.

✓ **VOTE (à main levée)**

En exercice	17	<b>POUR</b>	<b>16</b>
Présents	12	<b>CONTRE</b>	<b>0</b>
Procurations	4	<b>ABSTENTION</b>	<b>0</b>
Pris part au vote	16	<b>TOTAL</b>	<b>16</b>

Monsieur le Maire informe les élus que le législateur a acté l'augmentation des bases des valeurs locatives de + 7,1% pour 2023 compte tenu du niveau d'inflation actuel.

Mr Christophe HALLOUX précise que nos taux n'augmentent pas mais les bases locatives de l'état augmentent de 7,1%.

---

## DEL 19-2023 : FINANCES – DÉPENSES D'INVESTISSEMENT ANNÉE 2023

Nomenclature : 7.1

Monsieur le Maire souligne que la Commission des Finances s'est réunie le 6 mars 2023 pour définir les priorités d'investissement de l'année 2023.

Après avoir pris connaissance des travaux programmés et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **ACCEPTE** d'inscrire au budget primitif de l'année en cours les dépenses d'investissement telles qu'indiquées dans le tableau joint à la délibération.

✓ **VOTE (à main levée)**

En exercice	17	<b>POUR</b>	<b>16</b>
Présents	12	<b>CONTRE</b>	<b>0</b>
Procurations	4	<b>ABSTENTION</b>	<b>0</b>
Pris part au vote	16	<b>TOTAL</b>	<b>16</b>

**DÉPENSES D'INVESTISSEMENT – ANNÉE 2023 BUDGET COMMUNE**

Art.	Op.	PROGRAMMES	BUDGET 2022	DM	TOTAL BUDGET 2022	Règlements 2022	Disponibilités au 31/12/2022	Reste à réaliser à reporter sur 2023	Nouvelles propositions 2023	Montant total Bp 2023
231	15	Mairie/Bibliothèque et Aménagement	5 000,00 €		5 000,00 €	3 968,61 €	1 031,39 €	0,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €
2111	23	Acquisition de terrain	110 000,00 €		110 000,00 €	0,00 €	110 000,00 €	5 000,00 €	45 000,00 €	50 000,00 €
231	41	Bâtiments Communaux	50 000,00 €		50 000,00 €	31 745,14 €	18 254,86 €	0,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €
231	62	Renforcement de voirie	135 000,00 €		135 000,00 €	131 720,76 €	3 279,24 €	0,00 €	150 000,00 €	150 000,00 €
2183 2188	63	Acquisition Matériel divers	10 000,00 €		10 000,00 €	7 812,67 €	2 187,33 €	2 000,00 €	13 000,00 €	15 000,00 €
2051 2188	10007	Bibliothèque matériel/mobilier	2 000,00 €		2 000,00 €	0,00 €	2 000,00 €	0,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €
2131	10008	Travaux Ecole Publique	165 000,00 €		165 000,00 €	42 088,92 €	122 911,08 €	0,00 €	125 000,00 €	125 000,00 €
2183 2184 2188	10009	Acquisition Matériel/ Mobilier scolaire/périscolaire	10 000,00 €		10 000,00 €	7 857,29 €	2 142,71 €	0,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €
202	10018	PLU	1 500,00 €		1 500,00 €	0,00 €	1 500,00 €	0,00 €		
231	10020	Aménagement Accessibilité	2 000,00 €		2 000,00 €		2 000,00 €	0,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €
231	10024	Maison des associations - espace jeunes	350 000,00 €		350 000,00 €	56 799,47 €	293 200,53 €	25 000,00 €	860 000,00 €	885 000,00 €
2183	10025	WIFI	5 000,00 €		5 000,00 €	0,00 €	5 000,00 €	0,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €
231	10026	Aménagement lotissement	10 000,00 €		10 000,00 €	0,00 €	10 000,00 €	0,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €
2188	10027	Aire de jeux pour enfants	30 000,00 €		30 000,00 €	0,00 €	30 000,00 €	18 000,00 €	24 000,00 €	42 000,00 €
2051 2131	10028	Cimetière	45 000,00 €		45 000,00 €	0,00 €	45 000,00 €	0,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €
231	10029	Aménagement terrain Zone humide	5 000,00 €		5 000,00 €	0,00 €	5 000,00 €	0,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €
231	10030	Maison Place de l'église	5 000,00 €		5 000,00 €	0,00 €	5 000,00 €	0,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €
231	10031	Zone multisports - terrain pétanque	5 000,00 €		5 000,00 €	0,00 €	5 000,00 €	0,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €
2188	10032	Abri-vélo							3 000,00 €	3 000,00 €
2138 21538 2181	10033	Terrain de football							110 000,00 €	110 000,00 €
		<b>S/TOTAL</b>	<b>945 500,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>945 500,00 €</b>	<b>281 432,58 €</b>	<b>667 607,14 €</b>	<b>50 000,00 €</b>	<b>1 417 000,00 €</b>	<b>1 467 000,00 €</b>

---

**DEL 20-2023 : FINANCES – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023 - COMMUNE** Nomenclature : 7.1

Monsieur le Maire présente le projet de budget communal 2023 chapitre par chapitre, qui s'établit de la façon suivante :

- En section de fonctionnement, en dépenses et en recettes, un total de : **1 439 300 €**
- En section d'investissement, en dépenses et en recettes, un total de : **1 524 600 €**

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,**

- **APPROUVE** ledit budget primitif 2023 de la commune.

✓ **VOTE (à main levée)**

En exercice	17	<b>POUR</b>	<b>16</b>
Présents	12	<b>CONTRE</b>	<b>0</b>
Procurations	4	<b>ABSTENTION</b>	<b>0</b>
Pris part au vote	16	<b>TOTAL</b>	<b>16</b>

---

**DEL 21-2023 : FONGIBILITÉ DES CRÉDITS – AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE DE PROCÉDER A DES VIREMENTS DE CRÉDITS DE CHAPITRE A CHAPITRE – BUDGET COMMUNAL 2023**  
Nomenclature : 7.1

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que dans le cadre du passage à la M57, les crédits concernant les dépenses imprévues en fonctionnement et en investissement ne sont plus possibles.

Cependant, la notion de fongibilité des crédits permet de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section à l'exclusion des crédits aux dépenses de personnel.

L'assemblée délibérante peut autoriser Monsieur le Maire de procéder à l'occasion du vote du budget à procéder à ces virements de chapitre à chapitre jusqu'à hauteur maximum de 7.5 % des dépenses réelles de chacune des sections.

Ces mouvements de crédits ne doivent pas entraîner une insuffisance de crédits nécessaires au règlement des dépenses obligatoires sur un chapitre. En outre, elle implique l'obligation d'informer l'assemblée délibérante à la séance prochaine des virements qui ont été réalisés.

En cas de besoin supérieur à cette limite de 7.5 % du montant des dépenses réelles, une décision modificative budgétaire sera nécessaire.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,**

- **AUTORISE** Monsieur le maire, en cas de besoin, à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7.5 % du montant des dépenses réelles de chaque section à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, pour le budget communal 2023 ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

✓ **VOTE (à main levée)**

En exercice	17	<b>POUR</b>	<b>16</b>
Présents	12	<b>CONTRE</b>	<b>0</b>
Procurations	4	<b>ABSTENTION</b>	<b>0</b>
Pris part au vote	16	<b>TOTAL</b>	<b>16</b>

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la délibération n°26-2019 du 24 avril 2019 fixant les modalités d'attribution de subventions aux associations.

Monsieur le Maire invite l'assemblée à se prononcer sur l'attribution des subventions aux associations pour 2023.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- DÉCIDE d'attribuer les subventions aux associations telles qu'indiquées dans le tableau ci-après, au titre de l'année 2023, à la condition que les associations déposent en mairie une demande de subvention annexée de la liste des adhérents méziérais et du dernier compte de résultat.

CATEGORIES	ASSOCIATIONS	Montant des subventions accordées en 2023
SPORT	<b>ASSOCIATION SPORTIVE MEZIERAISE</b>	Forfait de 100 € + 15 € par adhérent méziérais
	Team Cycliste Méziérais	
	Palet Club du Couesnon	
	Pétanque Mézières	
	A.C.C.A	
	Les Entrechens	
SOCIALE	A.P.E.L.	800 €
	AMICALE LAÏQUE	800 €
	A.C.P.G. / AFN	230 €
	CLUB DE LA VALLÉE	1000 €
	LA PREVENTION ROUTIERE	500 €
	A.D.M.R (Pays de St Aubin du Cormier)	1 000 €
	RESTOS DU COEUR	350 €
	DONNEURS DU SANG	100 €
ÉVÈNEMENTIEL	LES JOGGERS DU COUESNON	600 €
	YPSA YOGA	250 €
	MEZ'IDEES CITOYENNES	400 €
	COMITE DES FETES	400 €
	MEMOIRE DE MEZIERES	400 €
AUTRES	ADMR	752 €
	EVASION NATURE 35	1000 €

✓ VOTE (à main levée)

En exercice	17	POUR	16
Présents	12	CONTRE	0
Procurations	4	ABSTENTION	0
Pris part au vote	16	TOTAL	16

Le maire informe l'assemblée qu'il a reçu un courrier du Président de l'UCIA de Pays de St Aubin du Cormier sollicitant une subvention d'un montant de 300 € pour l'exercice 2023.

Il est demandé si la mairie de St Aubin du Cormier a attribué une subvention à cette association.

Le Maire précise qu'il va se renseigner auprès du maire de St Aubin du Cormier et propose aux élus d'en reparler au prochain conseil.

---

**DEL 23-2023 : VERSEMENT D'UNE AVANCE DE SUBVENTION A L'ASSOCIATION OGEC « École Privée St Martin » – ANNÉE 2023**  
Nomenclature : 7.5

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'une subvention de fonctionnement est versée chaque année à l'association OGEC « Ecole Privée St Martin, en contrat d'association avec l'état ».

Monsieur le Maire propose de verser une avance de subvention d'un montant de 25 000 € à l'association OGEC « Ecole Privée St Martin » dans l'attente du calcul des dépenses de fonctionnement de l'école publique et afin d'assurer la continuité de leurs activités.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,**

- **DÉCIDE** d'accorder à l'association OGEC une avance de subvention d'un montant de 25 000 € au titre de l'année 2023. Un complément sera versé ultérieurement au vu du calcul des dépenses de fonctionnement de l'école publique « La Vallée Verte ».

✓ **VOTE (à main levée)**

En exercice	17	<b>POUR</b>	<b>16</b>
Présents	12	<b>CONTRE</b>	<b>0</b>
Procurations	4	<b>ABSTENTION</b>	<b>0</b>
Pris part au vote	16	<b>TOTAL</b>	<b>16</b>

---

**DEL 24-2023 : VERSEMENT D'UNE AIDE FINANCIÈRE A L'ASSOCIATION DU COMICE AGRICOLE**  
Nomenclature : 7.5

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que le prochain comice agricole aura lieu le samedi 29 juin 2024 sur la commune de Mézières sur Couesnon.

Il soumet avoir reçu une convention du comice agricole du canton de St Aubin du Cormier régissant les nouvelles modalités de financement du comice pour les 7 collectivités (St Aubin du Cormier, Mézières sur Couesnon, Rives du Couesnon, Gosné, Saint Ouen des Alleux/Saint Christophe de Valains, La Chapelle Saint Aubert) ainsi que la rotation des évènements.

Sauf en commun accord, les sites d'accueil se dérouleront tous les 3 ans dans l'ordre suivant :

- Mézières sur Couesnon
- Rives du Couesnon
- Saint Ouen des Alleux/Saint Christophe de Valains
- Gosné
- La Chapelle Saint Aubert
- Saint Aubin du Cormier

Il est donc demandé pour chacune des communes le versement d'une aide financière de 0.70 € par habitant qui sera à verser à l'association du comice agricole du canton de St Aubin du Cormier.

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à se prononcer sur cette demande d'aide financière.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,**

- **DÉCIDE** de valider la convention proposée par le comice agricole du Pays de St Aubin du Cormier ;
- **AUTORISE** le maire à verser une aide financière de 0.70 € par habitant à l'association du comice agricole ;
- **AUTORISE** le maire à signer ladite convention et tout document s'y rapportant.

✓ **VOTE (à main levée)**

En exercice	17	<b>POUR</b>	<b>16</b>
Présents	12	<b>CONTRE</b>	<b>0</b>
Procurations	4	<b>ABSTENTION</b>	<b>0</b>
Pris part au vote	16	<b>TOTAL</b>	<b>16</b>

*Patricia DUPETITPRÉ précise que le bureau de l'association du comice agricole vient d'être constitué comme suit :*

*Co-Présidents : Jean-Claude TRAVERS et Sébastien TROPÉE*

*1<sup>er</sup> Vice-Président : Olivier BARBETTE*

*2<sup>ème</sup> Vice-Président : Jérôme BÉGASSE*

*Trésorier : Gaël LORGUEILLEUX*

*Trésorier adjoint : David LÉBOUVIER*

*Secrétaire : Patricia DUPETITPRÉ*

*Secrétaire adjoint : Jean-Pierre GOUDAL*

*Le comice aura lieu le samedi 29 juin 2023 avec pour thème "Notre métier ». Ce sera l'occasion d'expliquer le métier d'agriculteur.*

*Concernant le lieu, des négociations sont encore en cours mais normalement le comice sera organisé sur un terrain auprès de la salle des fêtes.*

---

## **DEL 25-2023 : TRAVAUX DE FAUCHAGE ET DÉBROUSSAILLAGE SUR LA COMMUNE**

**Nomenclature : 8.3**

Monsieur BADIER David, adjoint en charge de la voirie, rappelle aux élus que le contrat de fauchage et de débroussaillage sur la commune avec l'entreprise JARDIN est arrivé à terme au 31 décembre 2022.

Une consultation a donc été lancée auprès de cinq entreprises dont quatre d'entre elles ont répondu.

Monsieur BADIER David présente les différentes offres reçues :

	JARDIN Patrick (Lécousse)	JOURNOIS Sylvain (Ercé Près Liffré)	SARL TALIGOT (Luitré)	AGRIO SERVICES (Bazouges La Pérouse)
Accotements	1 140 € HT /passage 2 passages (mai et juillet)	1 120 € HT 2 passages (en mai et juillet)	1 200 € HT 2 passages (en mai et juillet)	1 216 € HT 2 passages (en mai et juillet)
Accotements et débroussaillage des talus	5 350 € HT 1 passage en septembre ou octobre selon végétation	5 440 € HT 1 passage à l'automne	7 200 € HT 1 passage	5 856 € HT 1 passage
<b>TOTAL POUR UNE ANNÉE</b>	<b>7 630 € HT</b>	<b>7 680 € HT</b>	<b>9 600 € HT</b>	<b>8 288 € HT</b>
Autres interventions	Travaux complémentaires (entrées bourg et autres) : 52.50 € HT/h  <b>Chemins ruraux : forfait 4 500 € HT /intervention</b>  Travaux d'élagage : 110 € HT/h avec un bras de 8.50 m	Travaux complémentaires : 49 € HT/h  <b>Chemins ruraux accotement + talus : 170 € HT/km de chemins</b>  Travaux d'élagage : 90 € HT/h	Broyeur Accotement : 78.80 € HT/h  Débroussaillage lamier : 107 € HT/h  Débroussaillieuse : 79€ HT/h	Travaux d'élagage au lamier : 110 € HT/h  Travaux d'ététagage ou abattage au grappin coupeur sur pelle : 130 € HT/h  <b>Travaux annexes de débroussaillieuse à l'épaveuse des chemins ruraux : 85 € HT/h</b>  Travaux de broyage de branches : 280 € HT/h
	<b>Tarifs valables pour les 4 ans (2023 à 2026)</b>	<b>Tarifs valables pour les 4 ans (2023 à 2026)</b>	<b>Tarifs valables pour 2023 et 2024. Pour 2025 et 2026, ils ne sont pas en capacité d'établir un devis en raison de l'inflation.</b>	<b>Tarifs valables pour les 4 ans (2023 à 2026)</b>

Monsieur BADIER David souligne que la commission voirie s'est réunie le 25 février 2023 et propose de retenir l'entreprise JARDIN, offre la moins-disante sur les 4 ans.

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à se prononcer sur le choix de l'entreprise.

**Au vu des devis et détails fournis pour effectuer les prestations et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,**

- **DÉCIDE** de retenir le devis de l'entreprise JARDIN Patrick pour les travaux de fauchage et de débroussaillage sur la commune d'un montant de :
  - Accotements : forfait de 1 140 € HT par passage (deux passages seront effectués dans l'année)
  - Accotements et débroussaillage des talus : forfait de 5 350 € HT en septembre ou octobre selon la végétation
  - Pour les chemins ruraux : forfait de 4 500 € HT /intervention

**Ces tarifs sont valables pour 2023, 2024, 2025 et 2026.**

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ledit contrat au nom de la commune.

**✓ VOTE (à main levée)**

En exercice	17	<b>POUR</b>	<b>16</b>
Présents	12	<b>CONTRE</b>	<b>0</b>
Procurations	4	<b>ABSTENTION</b>	<b>0</b>
Pris part au vote	16	<b>TOTAL</b>	<b>16</b>

## DÉCISIONS / INFORMATIONS

✓ Le Maire rend compte au conseil municipal des décisions qu'il a prises en application de ses délégations :

### DEVIS

			<i>Montant ttc</i>
18/02/2023	ISABELLE Anthony	Terrassement pour l'aire de jeux extérieurs	1 680.00 €
25/02/2023	Self Services	Campagne de marquage 2023	4 945.20 €
21/02/2023	SARPOUEST	Nettoyage de la cuve à fioul du centre de loisirs	783.00 €
02/03/2023	LEFORT	Dépannage/réparation de la chaudière fioul du centre de loisirs	3 637.08 €
02/03/2023	Ille & Développement	Travaux 2023 sur la commune	2 002.00 €
02/03/2023	HCE	Dératisation des bâtiments communaux	192.00 €
09/03/2023	PROLIANS	Achat d'une radio chantier pour le service technique	151.70 €
09/03/2023	TRANSDEV	Transport scolaire école publique Le 31 mars 2023- Mézières vers Rennes Les Champs Libres	321.00 €

09/03/2023	TRANSDEV	Transport scolaire école publique Le 9 juin 2023- Mézières vers Bréal Sous Montfort Les Jardins de Brocéliande	860.00 €
09/03/2023	CRESPEL	Transport scolaire école publique Le 4 mai 2023 Mézières vers Liffré Espace Intergénération	127.00 €
07/03/2023	La Fougeraise Etanchéité	Nettoyage de la toiture terrasse de la mairie- bibliothèque	369.60 €
11/03/2023	CRESPEL	Transport scolaire école publique 2, 15 e 22 mai 2023/ 15 et 22 juin 2023 Mézières vers Feins Etang de Boulet	173.00 €
17/03/2023	LDLC	Achat PC portable pour le directeur de l'école publique	787.38 €
17/03/2023	DESTOCK Informatique	Logiciel Microsoft Office 2021 Professionnel pour la médiathèque	27.99 €
20/03/2023	PROLUDIC	Fourniture de copeaux pour l'aire de jeux extérieurs (complément)	695.40 €

#### DÉCLARATION D'INTENTION D'ALIÉNER

10/03/2023	Renonciation à l'exercice du droit de préemption sur le bien cadastré AB n°503 concernant la propriété de Mr et Mme Bruno et Sabrina MARTIN située 6 rue du Riaudon.
------------	--

#### ✓ CALENDRIER DES PROCHAINES RÉUNIONS :

- Conseil municipal : Lundi 17 avril 2023 - 20h
- CCAS : Samedi 8 avril 2023 - 9h30 (vote compte administratif 2022 et budget 2023)

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance du conseil municipal du 23 mars 2023 est levée à 22h00.*

#### SIGNATURES

Olivier BARBETTE, Maire et Président de séance :

Sébastien BAGUET, secrétaire de séance :